

Par monts et par vaux

Camélia

De son nom botanique – *Camellia japonica* – on en déduit immédiatement son origine. En réalité il existait également en Chine, et c'est à partir de là, qu'au début du 18^e siècle, son voyage vers l'Europe a débuté. Il fut nommé à l'origine, « rose du Japon », puis « camélia » en l'honneur d'un botaniste autrichien, G. J. Kamel ; celui-ci fit de nombreuses recherches sur la flore d'Asie du sud.

Les camélias font partie des THÉACÉES, famille naturellement inconnue dans nos régions, mais présente en Asie, avec en particulier le théier, *Camellia sinensis*, abondamment cultivé de la Chine à l'Inde pour ses feuilles qui ont donné l'infusion la plus employée au monde.

Camellia japonica est cultivé pour son aspect décoratif, intéressant à cause de l'étalement saisonnier de l'épanouissement de ses fleurs. Cela va, selon les variétés, de novembre jusqu'au mois d'avril. Et les variétés, elles se comptent par centaines, du blanc au rouge en passant par toutes les valeurs de rose, par une infinité de formes de la fleur, de la plus simple à celles imitant les pivoines ou les roses. De plus, son feuillage est persistant, un atout non négligeable.



Ces qualités doivent cependant être tempérées. Voilà un arbuste (un à deux mètres ici, jusqu'à six en Extrême-Orient) qui n'apprécie pas tous les terrains ni toutes les expositions. Il aime les zones peu ensoleillées mais redoute les vents froids, et il ne supporte absolument pas le calcaire. Terre de bruyère et arrosages à l'eau de pluie sont indispensables. Quelques jolis spécimens sont bien visibles dans le village.

J.C. S.

Contacts concernant les arbres :

Arbres.bg@orange.fr

FONDS DE TIROIR : les registres paroissiaux

Sépulture d'un homme trouvé mort noyé et inconnu

« Le dixhuitième jour de mars mil sept cent cinquante deux, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moy curé soussigné, le corps d'un homme d'âge et de nom à nous inconnus, trouvé mort noyé près du port de vallée dans la rivière de Loyre vêtu comme les bateliers le sont ordinairement en présence de François Richomme de cette paroisse, Jean Meusnier, René Roussière, Simphorien Camus et plusieurs autres habitants de cette paroisse qui ont assisté à la sépulture et ont déclaré ne savoir signer. J.R. Pelletier

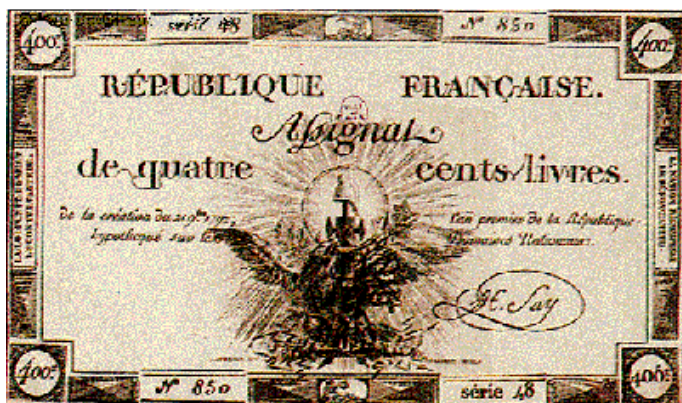
Nota ensuite et le vingt troisième jour de mars mil sept cent cinquante deux le dit homme d'âge et de nom inconnu inhumé dans le cimetière de cette paroisse [...] a été reconnu sur l'exposé des dits témoins à notre vû et seu pour estre et se nommer de son vivant, jean sanson, fils de deffunt François Sanson et de Renée Gruais, lequel na-

quit le quatre janvier mil sept cent neuf et était marié avec Charlotte Perrotin sa femme, établi avec elle dans la paroisse de Marsolaie dans la rue du Fresne près d'Ingrande, s'étant noyé depuis environ six semaines près des Ruffaux, était en voiture avec Julien Tourmeras batelier demeurant dans la ditte rue du Fresne près d'Ingrandes par les effets à lui appartenant que nous avions réservé par devers nous et le rapport des témoins et de nous curé soussigné qui le fimes tirer de l'eau, il a été reconnu par la ditte Charlotte Perrotin sa femme pour estre véritablement le corps de son déffunt mari qu'elle savait bien être noyé sans avoir pu découvrir où l'eau l'avait porté. Il a été aussi été reconnu par dites marques et preuves par Margueritte Perrotin sa belle sœur, fille demeurant à Angers paroisse de la Trinité et en conséquence, je curé soussigné ai dressé le présent acte cejourd'hui afin de servir et valoir ce que de raison à la dite veuve de Jean Sanson et leurs enfants certifiant le tout véritable. Les sus dites dénommés ont déclaré ne savoir signer. J.R. Pelletier

EN CE TEMPS-LA : Confiscation des biens nationaux, comment acheter ?

Dans un précédent « Grains de sable » nous avons donné la liste des biens de Blaison, confisqués et vendus lors de la Révolution. Aujourd'hui nous allons expliquer les modalités d'acquisition de ces biens.

Les caisses de l'Etat étant vides et pour disposer rapidement d'une certaine somme d'argent il fut décidé de créer des assignats pour le montant estimé des biens ecclésiastiques. Pour acheter un bien il fallait acquérir des assignats puis payer le bien en assignats. Ce système avait pour but de disposer d'argent frais rapidement.



Prenons l'exemple du Château de Bois-Brinçon. Il est vendu 34.400 livres payables en 12 ans, un douzième comptant et le reste sur les onze années suivantes avec un intérêt de 5% !

L'acquéreur doit donc acheter chaque année l'équivalent du montant qu'il doit rembourser.

Mais la valeur des assignats va s'écrouler rapidement.

- 1) l'expérience récente de la monnaie papier de Law ne donne pas confiance en cette nouvelle « monnaie »,
- 2) le système ne fonctionne que si, une fois les assignats récupérés, l'Etat les détruit. En réalité l'Etat va les remettre dans le circuit !
- 3) les royalistes émigrés vont essayer d'entraver cette vente en émettant, à partir de Londres, près de 4 milliards de faux assignats.

Toutes ces raisons vont conduire à une dévaluation rapide de cette nouvelle monnaie, près de 50% par an.

Acheter un bien sur douze ans avec un intérêt annuel de 5% avec une monnaie qui se dévalue de 50% tous les ans, l'acheteur fait une belle affaire ! En fait il va payer le tiers de la valeur initiale du bien.

L'expérience des assignats ne durera que quelques années et dès 1797 ils furent définitivement détruits. C'est ainsi que les biens des nobles émigrés ne furent pas vendus sous ce système. Au contraire, nous trouvons des actes de vente avec une moitié du bien dans la décade (c'est-à-dire dans les 10 jours) et l'autre moitié dans les trois mois!

La période révolutionnaire a été, par ce système, l'occasion d'un transfert massif et rapide du patrimoine ecclésiastique et nobiliaire vers une bourgeoisie essentiellement marchande. Elle sera au cœur de la société du XIX^{ème} siècle.

D.O.

UN NOM, UN LIEU : le carrefour de la Justicion

Ce nom vient du terme « justice »,
- endroit situé au carrefour des 2 axes principaux (Angers- Gennes et Raindron- la Loire) où étaient exposés les exécutés, sous l'ancien régime.
- endroit où étaient dressées les fourches patibulaires (gibets) à but de dissuasion.

